

PREFET DE L'INDRE

DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'INDRE
Division des Ressources Humaines et des Moyens Collèges

ARRÊTÉ du 29 SEP. 2015
portant modification de la composition du Conseil Départemental
de l'Éducation nationale

Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'Éducation et notamment les articles L213-1, L235-1 et R235-1 à R235-15 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la circulaire du 19 novembre 1985 relative aux compétences et fonctions des conseils de l'Éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu l'arrêté n° 2014157-0002 du 6 juin 2014 portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté n° 2015098-0003 du 8 avril 2015 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation nationale ;

Vu les propositions du Conseil régional et du Conseil départemental ;

Vu les propositions des différentes organisations concernées ;

Sur proposition de M. le Directeur académique des services de l'Éducation nationale ,

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 2015098-0003 du 8 avril 2015 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation nationale est modifié comme suit (les modifications sont inscrites en caractères **gras**) :

I. PRÉSIDENTS

Le Préfet de l'Indre ou, en cas d'empêchement, le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Indre.

Le Président du Conseil départemental ou, en cas d'empêchement, le Conseiller départemental délégué par lui.

II. MEMBRES

A. Représentants des Collectivités territoriales

a. 4 Maires représentant les communes, désignés par les Associations des Maires

Titulaires

M. Gilles Touzet
Maire de Prissac

M. Vanik Berbérian
Maire de Gargillesse-Dampierre

M. Christian Borgeais
Maire de Villiers

M. Dominique Hervo
Maire de Tournon-Saint-Martin

Suppléants

M. Serge Bouquin
Maire de Pruniers

M. Jean-Pierre Marcillac
Maire de Coings

M. Marc Rouffy
Maire de Palluau-Sur-Indre

M. Gérard Defougère
Maire du Magny

b. 5 Conseillers départementaux représentant le département, désignés par le Conseil départemental

Titulaires

M. Claude Doucet
Conseiller départemental de Valençay

M. Gérard Mayaud
Conseiller départemental de Saint Gaultier

M. Jean-Yves Hugon
Conseiller départemental de Châteauroux 2

Mme Mireille Duvoux
Conseillère départementale de Valençay

Mme Lucie Barbier
Conseillère départementale d'Issoudun

Suppléants

Mme Imane Jbara-Sounni
Conseillère départementale de Châteauroux 2

M. Marc Fleuret
Conseiller départemental de Châteauroux 3

M. Régis Blanchet
Conseiller départemental de Buzançais

Mme Florence Petipez
Conseillère départementale de Châteauroux 1

Mme Mélanie Chapuis
Conseillère départementale d'Ardentes

c. I Conseiller régional représentant la région, désigné par le Conseil régional

Titulaire

M. Jean Delavergne
71 allée des Druides
36330 Le Poinçonnet

Suppléant

Mme Kaltoum Benmansour
294 avenue de Verdun
36000 Châteauroux

B. Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des 1^{er} et 2nd degrés situés dans le département, désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives dans le département

a. Représentants UNSA Education

Titulaires

Mme Bérengère Delhomme
Collège Stanislas Limousin
36120 Ardentes

Mme Martine Demur
École maternelle La Petite Fadette
36330 Le Poinçonnet

M. Hubert Dujardin
École primaire Fernand Maillaud
36120 Étrechet

M. Mathieu Hesbois
Inspection de l'Éducation nationale
36000 Châteauroux

Mme Maryse Pelé
Collège Diderot
36100 Issoudun

Mme Carole Mennal
Collège George Sand
La Châtre

Suppléants

M. Dominique Bizeul
Collège Beaulieu
36000 Châteauroux

Mme Isabelle Bebon
École maternelle Jean Moulin
36000 Châteauroux

Mme Marie Bouroullec
Lycée Rollinat
36200 Argenton-Sur-Creuse

Mme Coline Delhomme
École élémentaire La Poterne
36150 Vatan

Mme Jessica Georget
École élémentaire René Descartes
36000 Châteauroux

Mme Réjane Ydier
Lycée professionnel Les Charmilles
36000 Châteauroux

b. Représentants FSU

Titulaires

M. Thaddée Renouard
E.M.E.T. Châteauroux
36000 Châteauroux

Mme Eloïse Gonzalez
Collège Vincent Rotinat
36130 Neuvy-Saint-Sépulchre

Mme Mayalen Lemaire
Ecole élémentaire
36200 Mosnay

Mme Cécile Buchet
Collège Condorcet
36110 Levroux

Suppléants

Mme Marion Cuisat-Lafond
École élémentaire Jean Racine
36000 Châteauroux

M. David Navarro
Collège Beaulieu
36000 Châteauroux

Mme Sophie Grenon
École primaire
36340 Éguzon-Chântôme

M. Raphaël Tripon
École maternelle Michelet
36000 Châteauroux

C. Représentants des usagers

a. 7 parents d'élèves désignés sur proposition des associations de parents d'élèves représentatives dans le département

- **Fédération des parents d'élèves FCPE**

Titulaires

M. Bruno Fleurant
9 rue Boileau
36000 Châteauroux

Mme Claire Poulain
7 place Saint Martin
36230 Mers-Sur-Indre

M. Laurian Augé
93 rue Ledru Rollin
36200 Argenton-Sur-Creuse

Mme Nelly Raineau
132 rue de Strasbourg
36000 Châteauroux

Suppléants

M. Jean-Paul Patarozzi
La Vignodière
36500 Vendoeuvres

Un titulaire et quatre suppléants à désigner par la Fédération FCPE

- Fédération des parents d'élèves PEEP

Deux titulaires et deux suppléants à désigner par la Fédération PEEP

b. 1 représentant des Associations complémentaires de l'enseignement public

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Claude Mériot <i>Fédération des Oeuvres Laïques</i> 23 Boulevard de la Valla 36000 Châteauroux	M. Jean-Paul Pernet <i>Office Central de la Coopération à l'Ecole</i> 14 rue Gilbert 36000 Châteauroux

c. 2 personnalités nommées en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel

- Sur proposition du Préfet

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. François Robin <i>61 avenue John Kennedy</i> 36000 Châteauroux	M. Yves Denieul <i>Association départementale des Pupilles de l'enseignement public (A.D.P.E.P.)</i> 5 rue Fleury 36000 Châteauroux

- Sur proposition du Président du Conseil départemental

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Pierre Marandon <i>Président du Comité de l'Indre de la Prévention routière</i> 11 Avenue du Parc des Loisirs 36000 Châteauroux	M. Pierre Colin <i>Président de l'Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre (A.D.E.S.L.I.)</i> <i>Maison départementale des Sports</i> 89 Allée des Platanes 36000 Châteauroux

Article 2 : En outre, siège à titre consultatif :

M. Daniel Caillat
Président de l'Union des délégués départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre (U.D.D.E.N.I.)
23 Bd de la Valla
36000 Châteauroux

Article 3 : Les suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents ; de même que les présidents, ils sont membres de droit du Conseil et ne participent pas au vote.

Article 4 : Les suppléants des membres ne peuvent être présents et siéger aux séances du Conseil qu'en l'absence du membre titulaire.

Article 5 : L'un des présidents ou vice-présidents peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont la présence lui paraît utile.

Toutefois, les agents de service de l'État dans le département ou des services départementaux ne peuvent être entendus qu'après accord des autorités dont ils dépendent.

Article 6 : Les membres sont désignés pour une **durée de 3 ans**, à compter du 6 juin 2014, sauf s'ils perdent la qualité en raison de laquelle ils ont été nommés.

Article 7 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Président du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacune des autorités ou organisations ayant désigné des membres ainsi qu'à ceux-ci et publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des Actes Administratifs ».



Alain ESPINASSE